



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Exposé présenté par la Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu l'exposé suivant, qu'il communique conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social



Exposé

L'objectif 5 du Millénaire pour le développement, l'un des plus critiques pour le bien-être des femmes, est le moins avancé dans sa réalisation. Durant les années qui ont suivi l'adoption des objectifs, l'amélioration de la santé des femmes et la réduction de la mortalité maternelle n'ont pas été la priorité dans nombre de pays et notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'objectif 5 est étroitement lié à l'objectif 3 s'agissant de l'égalité et de l'équité entre les sexes, ainsi qu'à l'objectif 1 de réduction de la pauvreté, qui frappe davantage les femmes et les jeunes.

L'Argentine ne parviendra pas à réduire la mortalité maternelle comme elle s'y est engagée. Les décès maternels sont aussi fréquents qu'il y a quelques années. De même, elle n'est pas parvenue à réduire de 10 % les écarts en la matière entre les provinces. Cette mortalité maternelle est inacceptable par rapport aux indicateurs sanitaires et sociaux du pays.

Le décès de femmes lié à la grossesse, à l'accouchement et à la période post-partum est un problème de santé publique et une violation des droits fondamentaux, décès qui dans la plupart des cas peut être évité grâce à des mesures concrètes et des politiques durables. En Argentine, les complications liées aux avortements pratiqués dans des conditions dangereuses sont, depuis deux décennies, la principale cause de mortalité maternelle et touchent particulièrement les femmes les plus démunies.

Nous exprimons notre inquiétude devant les obstacles institutionnels qui persistent en Argentine s'agissant de la prise en charge des avortements autorisés depuis 1921 par la loi et du bon fonctionnement des programmes de santé sexuelle et procréation responsable.

Les droits sexuels et génésiques ne sont pas garantis en toute égalité sur l'ensemble du territoire argentin. Sur le plan social, nous avons réalisé certains progrès juridiques en matière de droits sexuels et génésiques, mais des lacunes se font jour au moment de mettre en œuvre ces normes et d'en éprouver les bienfaits sur la santé.

Actuellement, 15,6 % des naissances en Argentine sont le fait d'adolescentes âgées de 10 à 19 ans. Ce chiffre a progressé, notamment dans les secteurs pauvres, pour les adolescentes exclues du système éducatif et les mineures âgées de 15 ans, comme on le constate dans les provinces du nord du pays.

Étant donné que 69 % des grossesses d'adolescentes ne sont pas prévus, nous estimons fondamental la mise en œuvre effective des lois et de politiques publiques destinées à leur donner les moyens d'agir en leur offrant les informations nécessaires et la possibilité d'éviter une grossesse non voulue et de choisir d'y mettre ou non un terme.

La non-application de la loi sur l'éducation sexuelle intégrale, adoptée en 2006; le refus des services de santé sexuelle et procréative de fournir des soins et des méthodes contraceptives aux adolescents; et les agressions sexuelles et les viols, principalement d'enfants de moins de 15 ans, sont les principales causes.

Selon des enquêtes de la Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer, 65 % des adolescentes enceintes n'utilisent aucune méthode contraceptive lors des rapports sexuels, étant alarmant de voir à quel point les adolescents recourent peu aux préservatifs alors qu'ils sont par ailleurs le seul moyen de se protéger des

maladies sexuellement transmissibles. La principale préoccupation des jeunes argentins face aux rapports sexuels est le risque de grossesse et non les maladies sexuellement transmissibles.

Autre aspect à souligner : l'augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles en Argentine, notamment sous sa forme la plus extrême, le féminicide, expression la plus cruelle des inégalités entre les hommes et les femmes, qui devraient être envisagées dans la réalisation de l'objectif 3. Si l'Argentine a accompli des progrès en adoptant des normes pour prévenir et sanctionner toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (loi n° 26.485) et des peines plus sévères pour le féminicide (loi n° 26.791), elles ne sont pas encore pleinement mises en œuvre. En Argentine, une femme est assassinée toutes les 36 heures du seul fait d'être une femme et de nombreuses autres sont victimes de blessures, menaces et discrimination. Il est nécessaire que ces lois soient appliquées et mises en œuvre réellement, que l'accès des femmes à la justice soit garanti, que cessent l'impunité et la tolérance face à la violence sexiste et que soient organisées des campagnes et des formations pour lutter contre cette violence.

Par conséquent, nous demandons que des mesures soient mises en œuvre et intégrées dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015 :

- Garantir l'éducation sexuelle intégrale à tous les niveaux du système éducatif car non seulement elle donne la possibilité aux adolescents, grâce aux informations fournies, de décider comme vivre leur sexualité et encourage les pratiques sûres et l'équité entre les sexes, mais aussi parce qu'elle est indispensable pour prévenir les situations de violence et d'agressions sexuelles et apprendre à y répondre le cas échéant;
- Garantir et favoriser la scolarisation des adolescents, étant donné que plus le niveau d'instruction est élevé, plus le taux de grossesse d'adolescentes est faible;
- Encourager les adolescentes qui tombent enceintes ou les adolescents qui sont déjà mère ou père à poursuivre leurs études pour terminer leur formation, étant donné que 6 adolescentes sur 10 qui suivent des études durant leur grossesse abandonnent en cours d'année scolaire;
- Créer un système de santé doté de services attentifs aux adolescents, où ils peuvent se procurer des informations et des systèmes de contraception de manière gratuite, efficace, sûre et discrète;
- Reconnaître et garantir pleinement les droits sexuels et génésiques;
- Garantir que l'avortement en cas de violence sexuelle ne tombe pas sous le coup de la loi et promouvoir la légalisation de ce dernier de façon à réduire les avortements clandestins, principale cause de mortalité maternelle;
- Instaurer des systèmes d'enregistrement de la violence sexiste pour orienter les politiques publiques et la mise en place d'un plan national contre la violence sexiste;
- Continuer à améliorer l'accès des femmes à la justice, développant des modèles d'intervention à cette fin, y compris la formation de l'ensemble du personnel;

- Concevoir un système de prévention, dont des campagnes de sensibilisation massives, systématiques et de soins aux victimes, avec une prise en charge médicale, psychologique, légale et économique;
 - Réduire la précarité du travail et améliorer la situation économique des femmes en vue de diminuer la féminisation de la pauvreté.
-